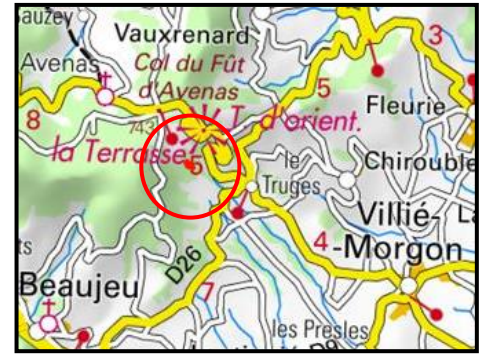


Article 21-308 / COMMUNE DE VILLIÉ-MORGON (69)

Vente d'une coupe rase de Douglas
 Les arbres à exploiter sont marqués de Points Rouges
 Superficie de la coupe : 1 ha
 Parcelle : AB 228
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas		4	43	62	74	55	24	6	3	271	362,00 m ³	1,34 m ³
Dglas Bordure						8	5	5	1	19	40,50 m ³	2,13 m ³
										290	402,50 m³	1,39 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. LEROY Alexandre au 06.09.58.41.12.

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 avril 2023
 Distance moyenne de débardage : 100 mètres
 Place de dépôt : sur la parcelle
 Rangement des rémanents : non

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
 Comme prévu par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées par la F.N.B – Mis à jour du 01/04/2016 - Paragraphe 2.2

